

108

N°...../ANRAC

Rabat le 23 MARS 2023

**DECISION**  
**Appel à candidature**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES  
ACTIVITES RELATIVES AU CANNABIS**

- Vu le dahir n°1-21-59 du 3 hija 1442 (14 juillet 2021) portant promulgation de la loi n°13-21 relative aux notamment usages licites du cannabis, notamment l'article 31 ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis ;
- Vu le décret n°3.92.22 du 29/09/2022 (2 Rabii I 1444) portant nomination de Monsieur **Mohammed EL GUERROUJ** aux fonctions de Directeur Général par intérim de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°7/2013 en date du 29/04/2013 fixant la procédure de nomination aux fonctions de responsabilité dans les Etablissements Publics ;
- Vu l'organisation des Services de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis.

**DECIDE**

**Article 1 :** L'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis lance un appel à candidature pour occuper le poste de **Chef du Service d'Instruction des dossiers de demande et Accompagnement des demandeurs** relevant de la **Direction Provinciale de la Province de Taounate**.

**Article 2 :** Le poste est ouvert aux agents titulaires qui remplissent les conditions suivantes :

- Avoir un Diplôme (Bac+5) et être classé à l'échelle 11 de la fonction publique au minimum;
- Avoir des compétences liées aux exigences requises du poste à pourvoir ;
- Avoir une ancienneté d'au moins 3 ans dans le domaine de la protection des plantes et/ou agronomie.

**Article 3 :** Les attributions du poste de responsabilité susmentionné sont définies au niveau de la fiche de poste ci-jointe.

**Article 4 :** Les candidats intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Demande manuscrite signée par le candidat, apposée de l'avis favorable de la hiérarchie pour les candidats relevant de la fonction publique ou des Etablissements et Entreprises Publics ;

- Curriculum Vitae ;
- Tout document justifiant que le candidat dispose des capacités et des conditions requises pour occuper le poste à pourvoir ;
- Un projet institutionnel présentant la vision du candidat pour le poste à pourvoir.

**Article 5 :** Le dossier de candidature doit être déposé en cinq (5) copies au Secrétariat de la Direction Générale de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis ou envoyé à l'adresse suivante : 59 Rue Melouiya, Agdal, Rabat, au plus tard le **10 avril 2023 à 16h30mn.**

**Article 6 :** La présente décision sera publiée sur les portails de l'ANRAC ([www.anrac.gov.ma](http://www.anrac.gov.ma)) et de l'Emploi Public ([www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)).

**Article 7 :** La date d'entretien sera notifiée par courrier électronique aux candidats présélectionnés et les résultats seront publiés sur le portail de l'Emploi Public et celui de l'ANRAC.

Le Gouverneur, Directeur Général par Intérim  
de l'Agence Nationale de Réglementation  
des Activités Relatives au Cannabis  
  
Mohammed EL GUERROUJ